

Mme Françoise Lannoy, administratrice générale de l'AVIQ  
Mme Brigitte Bouton, directrice du Département Santé de l'AVIQ  
Mme Nathalie Noël, fonctionnaire dirigeante de Vivalis  
Mme Tania Dekens, fonctionnaire dirigeante d'Iriscare

***Copie à :***

Mr Vincent Frédéricq, secrétaire général de la FEMARBEL  
Dr Jean-François Moreau, président de l'AFRAMACO  
Dr Michel Hanset, président de la Commission MCC au sein de la FAMGB  
Mr Nicolas Echément, président de la CMP asbl  
  
Mr Frank Vandenbroucke, ministre fédéral des Affaires sociales et de la Santé publique  
Dr Yves Coppieters, ministre wallon de la Santé  
Mr Alain Maron, ministre bruxellois de la Santé

Bruxelles, le 28/05/2025

**Concerne : pratiques discutables en matière de prescriptions en MR/S**

Mesdames,

Le GBO/Cartel a été interpellé par plusieurs de ses membres quant au système de prescription de médicaments mis en place dans certaines MR/S, à savoir que celles-ci leur imposent de valider électroniquement a posteriori les ordonnances envoyées par un pharmacien.

La vérification de la bonne adéquation de ces requêtes étant impossible (mais s'avérerait pourtant indispensable puisque de multiples demandes de validation concernent la prescription de stupéfiants pour 3 mois, des prescriptions pour des patients décédés parfois depuis plus d'un an, des prescriptions pour des médicaments dont ce médecin ignore l'utilité thérapeutique pour le patient, ...), ces médecins ont rappelé aux personnes concernées que la demande d'ordonnance doit précéder la délivrance des médicaments prescrits, comme le prévoit l'arrêté royal du 21 janvier 2009.

Cette requête légitime de suivre la procédure légale, qui permettrait pourtant d'éviter que les patients et leurs médecins généralistes ne soient pris en otages par le système mis en place, n'a pourtant reçu que des réponses évasives de la part des personnes interpellées (direction, médecin coordinateur, médecin du groupe de la maison de repos, pharmacie).

Au regard de ces témoignages, qui ne sont certainement pas des cas isolés, le GBO/Cartel estime qu'il est urgent de rappeler aux MR/S que la prescription de médicaments est encadrée par une procédure légale et que l'imposition aux médecins de telles pratiques ne peut plus être tolérée. A fortiori dans le contexte actuel de coupes budgétaires (un effort de 16M d'économie est exigé des médecins dans le secteur des médicaments, dont la prescription doit être réduite) et alors que les profils de prescription par les médecins généralistes sont analysés à la loupe (baromètres, etc.) !

Outre une prescription en MR/S correctement encadrée, qui ferait assurément descendre nos chiffres de prescription, d'autres pistes d'action pourraient être mises en œuvre. Ainsi, au vu du nombre de boîtes de médicaments non vidées que nous voyons chez nos patients, l'opérationnalisation rapide de la prescription à l'unité répondrait non seulement à un impératif de santé publique (en évitant de laisser au domicile des médicaments devenus inadaptés voire dangereux en dehors du contexte dans lequel ils ont été prescrits), mais permettrait également de réduire leur empreinte écologique (cf. le coût de la collecte / destruction des médicaments inutilisés, la pollution des eaux et des sols par les médicaments arrivant dans la nature – jetés dans les poubelles, toilettes, éviers – et leur impact imprévisible sur les autres organismes vivants) et de générer des économies substantielles en prescrivant la juste quantité nécessaire et en évitant les demandes abusives de prescriptions.

Le GBO/Cartel vous prie donc, en tant qu'autorités compétentes en la matière, de bien vouloir organiser rapidement une réunion de concertation réunissant, tant pour la Wallonie que la région de Bruxelles-Capitale, les représentants de la Fédération des maisons de repos de Belgique (FEMARBEL), de l'Association Francophone des Médecins Coordinateurs et Conseillers en Maisons de Repos et de Soins (AFRAMACO) et de la Commission médico-pharmaceutique (CMP asbl), ainsi que, de surcroît pour Bruxelles, les représentants du réseau bruxellois des médecins coordinateurs et conseillers d'Iriscare, et de la Commission MCC au sein de la FAMGB.

Cette réunion devrait avoir pour objectif de trouver des solutions concrètes pour intensifier l'action visant à mettre fin à ces pratiques discutables en matière de prescriptions en MR/S, en :

- rappelant aux intervenants que la prescription de médicaments est encadrée par une procédure légale et que l'imposition aux médecins de telles pratiques ne peut plus être tolérée ;
- définissant un cadre opérationnel pour que la prescription des médicaments en MR/S ne puisse plus se faire qu'avant la délivrance des médicaments concernés (y compris en remettant en question le fait que la prescription sur papier soit encore autorisée en MR/S<sup>(1)</sup> puisqu'elle semble manifestement être source d'abus dans certains établissements) et en instaurant un contrôle strict des bonnes pratiques ;
- opérationnalisant rapidement la prescription à l'unité en MR/S, ce qui répondrait à la fois à un impératif de santé publique et à la nécessité économique de faire descendre les chiffres de prescription des médecins généralistes.

En vous remerciant par avance de la suite rapide que vous voudrez bien donner à notre requête, nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom de l'Organe d'Administration du GBO/Cartel,

Dr Lawrence Cuvelier  
président du GBO/Cartel



Dre Anne Gillet,  
Vice-présidente du GBO/Cartel



<sup>(1)</sup> [Dans quelles situations exceptionnelles pouvez-vous encore prescrire sur papier ? \(INAMI\)](#)

Hormis pour les médecins ayant atteint l'âge de 64 ans au 1er janvier 2020.